

RÉPONSES DE L'OFFRE DE TRAVAIL CHEZ LES COUPLES ÂGÉS À UNE RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Par Derek Messacar



Les pénuries de main-d'œuvre posent des défis importants pour les marchés du travail au Canada. Par exemple, plus d'un tiers des entreprises déclarent que le recrutement de travailleurs qualifiés constitue un obstacle. Ces pénuries sont en partie dues aux départs à la retraite des baby-boomers, en particulier depuis la pandémie de COVID-19. Pour relever ces défis, les gouvernements ont cherché des moyens de maintenir les travailleurs âgés plus longtemps sur le marché du travail. Les stratégies proposées impliquent souvent des modifications du système fiscal et de transfert.

Le régime fiscal est-il un levier de politique publique viable pour influencer sur les décisions de retraite? Il s'agit d'une question importante pour comprendre comment les politiques peuvent remédier aux pénuries actuelles de main-d'œuvre. Cette étude examine cette question en analysant les effets du fractionnement du revenu de pension chez les couples, une réforme fédérale de 2007 qui ciblait explicitement l'imposition du revenu des travailleurs âgés.

Résultats :



Les couples âgés sont très sensibles à leur facture fiscale et élaborent des stratégies efficaces pour réduire les impôts qui leur sont exigibles, incluant le fractionnement du revenu à des fins de planification fiscale.



Les fluctuations du revenu total après impôt provoquées par la réforme fiscale affectent directement les décisions de retraite.

Par exemple, une réduction d'impôt qui augmente le revenu après impôt de 10 % augmente en moyenne de 4 % la probabilité de départ à la retraite.



Les variations du revenu total après impôt des conjoints influent également sur les décisions des personnes en matière de retraite. Cependant, cet effet croisé entre conjoints est plus faible, ce qui suggère que les déclarants réagissent d'abord aux fluctuations de leur propre facture fiscale.

Par exemple, une réduction d'impôt qui augmente de 10 % le revenu après impôt des conjoints augmente en moyenne de près de 1 % la probabilité de départ à la retraite.



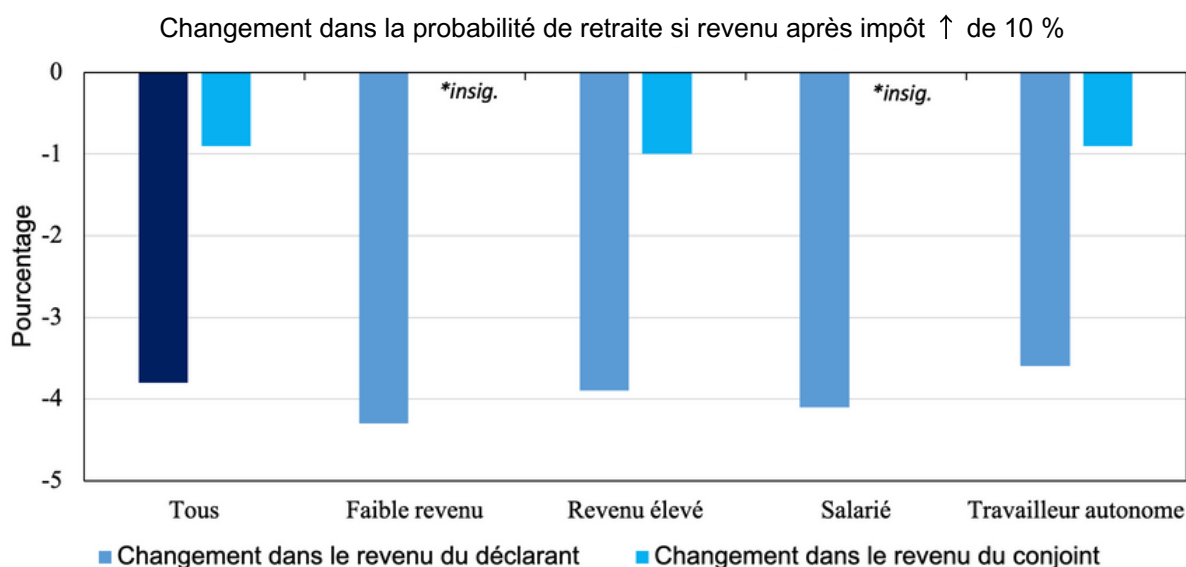
Sous condition de rester sur le marché du travail, les travailleurs âgés réagissent à la réforme fiscale en ajustant leur intensité de travail.

Par exemple, une réduction d'impôt qui augmente le revenu après impôt de 10 % entraîne en moyenne une diminution de 2,2 % des revenus de travail.

IMPLICATIONS POTENTIELLES POUR LES POLITIQUES

- Une réforme fiscale est probablement un levier politique efficace pour influencer les décisions de travail et de retraite des travailleurs âgés, et donc pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.
- Il existe un compromis entre offrir des programmes qui allègent le fardeau fiscal des personnes âgées et inciter les travailleurs âgés à conserver leur emploi. Les allocations fiscales, les crédits et les déductions qui ne sont pas liés à la participation au marché du travail peuvent engendrer des départs à la retraite.
- Dans la mesure où le système fiscal et de transferts affecte les décisions d'offre de travail des travailleurs âgés différemment de celles des travailleurs plus jeunes et d'âge moyen, comme le suggère cette étude, il pourrait être utile de recourir davantage à une fiscalité en fonction de l'âge. Il s'agit de concevoir des programmes d'impôts et de transferts d'une manière qui varie en fonction de l'âge du déclarant.

Figure clé – Réforme fiscale et décisions de retraite



*insig. = non statistiquement significatif et donc présenté comme égal à zéro.

Le manuscrit complet, intitulé « Labor Supply Responses to Income Taxation among Older Couples: Evidence from a Canadian Reform », paraîtra dans l'American Economic Journal : Economic Policy. Une version antérieure de cette recherche a été publiée sous forme de [cahier de recherche](#) à l'Institut sur la retraite et l'épargne.

NOTE SUR LA MÉTHODOLOGIE

Basée sur des données administratives portant sur un échantillon de 20 % des déclarants canadiens et de leurs conjoints, cette étude se concentre sur une réforme ciblant la facture fiscale des couples plus âgés comptant au moins un retraité – plus précisément, l'introduction en 2007 du fractionnement du revenu de pension.

Analyser cette réforme est idéal puisque les règles d'admissibilité incluent une composante d'âge. Par conséquent, il s'agit d'une réforme qui pourrait potentiellement avoir un effet important sur la retraite. L'effet causal de la réforme est obtenu en estimant le changement d'offre de travail au moment de la réforme pour les déclarants qui étaient admissibles au fractionnement du revenu de pension, comparés aux déclarants ayant des revenus similaires mais qui n'y étaient pas admissibles.